



## Très urgent s'il vous plait

Par **manwella**, le **27/05/2013** à **10:43**

bonjour, en faite je suis tunisienne entrée en franche avec un séjour suédois mais il est maintenant expiré, je suis marié depuis un an et demi par un tunisien qui a sa carte de résidence de 10 ans et j'ai un bébé il a 2 mois et la préfecture nous a donné une carte de séjour de 5 ans pour le bébé mais ils ont refusé de donner à moi une carte de séjour et ils demandent que je retourne en Tunisie pour ramener une visa!!

mes questions sont les suivantes:

- est ce que c'est normal de laisser un bébé sans sa mère et surtout qu'il est au sein et il a des Control chaque mois chez le médecin???!!!!
  - est ce qu'on peut demander carte de séjour vie privé et familiale vue que mon mari a sa carte de 10 ans et j'ai un bébé qui a un séjour de 5 ans et un enfant a droit à sa famille!!
- s'il vous plait j'ai besoin de vos aides et conseils!!

merciiii

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **19:29**

Bonjour

effectivement la préfecture commet une erreur d'appréciation; Aucune juridiction acceptera cette demande de la préfecture.

Déposez une demande au titre de l'admission exceptionnelle (en effet votre cas n'entre pas dans les cas de régularisation de droit) auprès du préfet. Vous joindrez tous les justificatifs de votre situation familiale (date d'entrée, durée de la résidence, mariage avec conjoint disposant

d'un certificat de résidence de 10 ans, acte de naissance, communauté de vie)

Si la préfecture refuse de vous délivrer un titre de séjour contactez une association telle que la cimade pour vous assister dans vos démarches avant de saisir la juridiction administrative.

En tout état de cause vous n'êtes pas "expulsable". Pour circuler sereinement munissez vous d'une pièce d'identité, de la copie du certificat de résidence de votre conjoint et de votre enfant, de la copie de l'acte de mariage et de l'acte de naissance. C'est beaucoup mais avec ces documents les FDO ne vous poseront pas de problème et vous pourrez circuler sereinement.

Le reste est affaire de persévérance et de patience. Un titre de séjour vous sera délivré.

Restant à votre disposition.

Par **manwella**, le **04/06/2013** à **21:42**

bonsoir

ça veut dire quoi une demande au titre de l'admission exceptionnelle et comment je fais cette demande je voulais dire sur quels bases je fais cette demande et le durée d'attente est long?  
merci

Par **citoyenalpha**, le **05/06/2013** à **16:39**

Bonjour

la demande de titre de séjour au titre de l'admission exceptionnel est une demande formulée dans une lettre manuscrite où vous exposez votre demande et ses fondements. Vous devez bien évidemment fournir les justificatifs de ce que vous soulevez comme argument.

Dans votre cas visa Schengen, mariage avec un ressortissant disposant d'un certificat de résidence de 10 ans, parent d'un enfant né en France et titulaire d'un certificat de résidence de 5 ans, communauté de vie qui peut être justifiée par attestation manuscrite du conjoint.

vous pouvez vous faire assister par une association tel que la cimade pour vous aider dans vos démarches administratives.

Restant à votre disposition

Par **manwella**, le **06/06/2013** à **21:42**

et à quelle adresse on envoie cette lettre et au nom de qui s'il vous plait?et on fait ça sans

faire une demande carte séjour vie privé et familiale ou les 2?  
cordialement

Par **citoyenalpha**, le **07/06/2013** à **00:43**

Il vous faut écrire au préfet à la préfecture de votre résidence .

Vous demanderez un titre de séjour VPVF au titre de l'admission exceptionnelle

Par **manelamin**, le **24/07/2013** à **22:37**

aujourd'hui j'ai appelé le centre de migration en expliquant ma situation mais ils m'ont dit que je peux pas faire demande VPVF à titre exeptionnel et je dois retourner en tunisie et faire un regroupement laba parceque j'ai pas 5 ans en france!!!je sais pas quoi faire???  
cordialement

Par **citoyenalpha**, le **05/08/2013** à **21:16**

Vous devez ouvrir un post et non écrire sur un post clos.

Vous devez exposer clairement votre situation. Ce n est point en multipliant les interventions sur différents post que vous obtiendrez une réponse utile!!!

Par **Narinari**, le **15/11/2013** à **01:06**

Aidez moi svp !!!! j'ai 27 ans , j'ai rentré en France en 2011 avec un visa shengen , je me suis perdu mon passport et j'ai refait un autre avc l' adresse de mon conjoint . j'ai fait une demande de régularisation de mon situation . Ils sont refusé !! car j'ai pas assez des preuves , ils ont m'envoie un oqtf sa fait 4 mois et j'ai pas fait le recours , je veut marié avc ma coupine qui sa fait 1 ans et demi on est en couple on s'aime s'incérement , mon forfait de tel sur le nom d'elle , on a qlqe photo ensemble et j'ai fait une carte bancaire avc son adresse . Qui ce que jvai faire matnant ? Si jvais marié je risque d'expulsé ? Ou j'attend jusqu'à un ans pour faire un autre demande ?? Aidez moi svp ... Et merci d'avance ...! Si très urgent !! SVP mes frère mes sœur , je dors pas sa fait 3 jours !!!

Par **Narinari**, le **15/11/2013** à **01:08**

Trouvez vous pour moi une solution , quelqu'un d'expérience . Merci d'avance